

# MARCHAND, LEMIEUX

## AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE  
NATHALIE BRIÈRE  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
ÉRIC FRASER  
CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
LUCIE LALONDE  
JULIE LAPIERRE  
LOUIS LEGAULT  
NICOLE LEMIEUX  
GILLES MARCHAND  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE

F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE  
PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
JUDITH PLOURDE  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
SYLVY RHÉAUME  
MICHEL SIMARD  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3156

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

**Le 20 décembre 2002**

**Par courriel et par la poste**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET:** Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité au cours de l'année 2003  
Dossier de la Régie : R-3501-2002  
Notre dossier : S-26262/ST

---

Chère consœur,

La présente faite suite à la lettre de ce jour que vous a transmise Me Dominique Neuman concernant un «*complément d'information relatif à la demande de participation*» de Stratégies énergétiques («SÉ») et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique («AQLPA») dans le dossier mentionné en objet.

Hydro-Québec Distribution tient à préciser à la Régie qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les montants indiqués dans cette lettre et présentés dans les dossiers R-3492-2002 et R-3501-2002. Le questionnement formulé par SÉ/AQLPA se limite à une question de compréhension des données présentées dans ces dossiers. Si la préoccupation de SÉ/AQLPA repose sur cette seule question, le Distributeur soumet à la Régie que la participation de ces organismes ne saurait être utile dans le présent dossier, d'autant plus que les programmes d'enfouissement ne font aucunement l'objet de la demande d'autorisation du budget 2003.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**MARCHAND, LEMIEUX**

**Simon Turmel**

C.c. : Me Dominique Neuman